



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La CFE-CGC obtient de véritables avancées



Des engagements forts

Les entités ne sont plus "encouragées" mais s'engagent à négocier une véritable culture du numérique respectueuse de la vie privée



Les mobilités douces

Les entités sont tenues de négocier un accord pour améliorer la mobilité des salariés, en incitant à l'usage de transports "vertueux"



La gestion des crises

L'accord QVT engage les entités à mettre en place un plan de sortie et d'accompagnement d'une crise comme celle de la COVID19



Des moyens en télétravail

Quel que soit le lieu de travail, les entités devront fournir les équipements nécessaires au travail (écran, acquisition d'un fauteuil, etc...)

LA NEGOCIATION

L'accord de Qualité de Vie au Travail est l'un des plus importants dans le groupe car il dessine les grandes lignes de tout l'environnement de travail des salariés.

Vos élus CFE-CGC l'ont bien compris et ont proposé le plus d'avancées; celles-ci ont quasiment toutes été retenues, preuve que la CFE-CGC est le syndicat le mieux adapté à l'entreprise d'aujourd'hui et celui qui fait le plus progresser les avantages sociaux des salariés.

MAIS AUSSI...

- La prise en compte de la réalité de la charge de travail et du droit à prendre ses congés
- La confirmation de la nécessité d'une vraie pause déjeuner
- Avec le smartworking, le télétravail est confirmé comme un élément central de nos méthodes de travail
- Le renforcement du soutien psychologique en période de crise, locale ou généralisée
- Un engagement pour le respect de la vie privée et personnelle, en particulier pendant le télétravail et en respectant le droit à la déconnexion

La CFE-CGC a signé cet accord